

Zeitschrift:	Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band:	30 (1892)
Heft:	17
Artikel:	Musiques militaires : erreur de l'opinion publique sur le rôle qu'elles ont joué pendant les guerres de la République et du premier empire français
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-192912

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteuro vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1er janvier, du 1er avril, du 1er juillet ou du 1er octobre.

Musiques militaires.

Erreur de l'opinion publique sur le rôle qu'elles ont joué pendant les guerres de la République et du premier empire français.

On a souvent dit, répété et imprimé que la *Marseillaise*, dont il a été question dernièrement de fêter le centenaire, avait été la cause première de toutes les victoires de la République.

Cette musique guerrière accompagnait un chorus de cent mille voix, électrisait les soldats qui fondaient tête baissée sur l'ennemi et le mettaient en capilotade. Les musiciens marchaient sur le flanc des colonnes pour laisser libre passage aux balles françaises, et quant à celles des Prussiens, des Autrichiens et des Russes, ils ne s'en inquiétaient guère : la musique allait toujours ; la petite flûte et la clarinette n'en poussaient pas moins leurs cris aigus sans manquer une note d'agrément. Le trombone et le basson continuaient à beugler avec la même grâce.

Tout cela est sans doute fort poétique. Dans une ode, cette matière habilement délayée pourrait fournir des strophes ronflantes, sublimes. Il est vraiment dommage que dans toutes ces belles choses il n'y ait pas un mot de vrai.

La *Marseillaise*, la *Parisienne*, *Veillons au salut de l'Empire*, etc., ont été exécutés suivant les circonstances, par les musiques de régiment, au camp, en garnison, en route, mais sur un champ de bataille, jamais.

Et cela pourquoi ? C'est que, le jour d'une bataille, les musiques restaient avec les bagages. Pendant que leurs régiments exécutaient la symphonie à grand orchestre avec accompagnement de canon, elles, à l'ombre du fourgon où se trouvaient renfermés les écus et les livres du trésorier, en compagnie du maître tailleur, du maître cordonnier, du maître armurier, et de tous les maîtres possibles, répétaient une marche nouvelle, écrite par le chef de musique, marche destinée à la prochaine revue.

En attendant, les musiciens buvaient du meilleur lorsqu'ils en avaient ; et, si la mauvaise chance les obligeait à recourir à l'eau d'un ruisseau, ils étaient assez philosophes pour s'en consoler et prendre patience.

Aussi, du moment qu'on ne se battait plus, tous ces messieurs se mettaient en marche. Le quartier-maître arrivait ordinairement une heure après le dernier coup de fusil, et les soldats disaient entre eux : « Il paraît que l'empereur a signé quelque armistice, car voilà le père aux écus. » Et du moment qu'ils apercevaient le plus petit instrument de musique roulé dans son fourreau de cuir, un long cri s'échappait de tous les bivouacs : « La paix est faite, voilà les musiciens. »

Il faut reconnaître qu'on avait parfaitement raison d'agir ainsi à l'égard des musiciens de régiment. Que diantre auraient-ils fait au milieu de la mêlée, armés d'une flûte ou même d'un basson. D'ailleurs, ce n'est pas leur métier ; celui des soldats, des officiers, est de se faire tuer pour avoir de quoi vivre ; le leur est de conserver de bons poumons qui soufflent bien et des doigts agiles pour boucher de petits trous ou les ouvrir suivant la circonstance.

Un colonel mettait le plus grand soin à recruter sa musique, à la faire exercer, à l'habiller, à l'équiper convenablement de toutes choses ; car il fallait longtemps pour en arriver là. Les sapeurs, la musique, les tambours formaient sa tête de colonne, dont il était fier, et il la menaçait.

Du moment que le canon se faisait entendre, il faisait signe au chef de musique de s'arrêter ; celui-ci faisait signe aux autres de marquer le pas. Mais tous ces signes étaient bien inutiles, car les flûtes et les clarinettes, les cors et les bassons, les ophicléides et le pavillon chinois avaient déjà fait halte, suivant le noble exemple de la grosse caisse.

Ah ! c'est qu'on remplace facilement un sapeur, les barbes noires ne sont pas si rares ; mais les musiciens, c'est une autre affaire. Vous aviez besoin d'un basson, il se présentait quinze flûtes ; il vous fallait deux cors, et vous ne trouviez que des pavillons chinois. Et puis une musique, depuis longtemps exercée, a de l'ensemble, elle sait tout le répertoire par cœur ; et le moindre coup de canon la désorganiserait pour six mois.

Encore si le canon était chargé à boulet, il pourrait n'en coûter qu'une ou

deux clarinettes, flûtes, trombones, etc. Mais vous figurez-vous un coup de mitraille criblant tous ces instruments.

Et si pendant que les musiciens sont rangés en cercle, soufflant à qui mieux mieux, un obus venait à éclater dans la grosse caisse, quel déficit pour la badeine du gros caissier ! Vous figurez-vous le point d'orgue qui en résulterait nécessairement !

Que deviendrait le régiment lorsque, traversant une ville, il ne serait plus suivi que par les gamins, marchant au pas cadencé des tambours ?... Plus de dames aux fenêtres, plus de motifs pour les officiers de tendre le jarret pour paraître avec tous leurs avantages physiques.

Voyez un sous-lieutenant qui passe dans la rue, et même un simple soldat : il va comme tout le monde, comme vous et moi ; mais si le hasard fait qu'une dame quelconque soit à la fenêtre, ce n'est plus le même homme ; il se redresse de dix centimètres, on le voit agiter ses épaules par un petit mouvement oscillatoire qui doit allonger sa taille ; penchant sa tête de côté, il lance des œillades assassines. Il est superbe !...

101 coups de canon.

Un de nos abonnés de Lausanne nous écrit :

« On a rappelé l'autre jour l'anniversaire de l'indépendance vaudoise par vingt-deux coups de canon. Je comprends qu'ici le nombre des coups correspond au nombre des cantons qui composent la Confédération suisse ; mais pourquoi, dans d'autres circonstances, dans les grandes solennités historiques et patriotiques, le nombre de coups de canon tirés s'élève-t-il à cent et un, au lieu de cent ?

« Vous feriez sans doute plaisir à vos nombreux lecteurs en leur expliquant l'origine de cet usage, si vous possédez à ce sujet quelques renseignements. »

Un ancien abonné.

Les opinions varient relativement à l'origine de la coutume qui consiste à tirer cent-un coups de canon dans des occasions solennelles. Plusieurs per-